



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 juin 2021 à 19 heures

L'an deux mil vingt et un, le deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Martin d'Ardèche, dûment convoqué le vingt-sept mai, s'est réuni, dans la salle des mariages, à huis clos et au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne DEGUILLIEN, 1^{ère} Adjointe, en l'absence de M. Daniel DEL VAS, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice :	14	Présents :	8	Pouvoirs :	5	Votants :	13
---------------	----	------------	---	------------	---	-----------	----

Présents		Absents excusés
J. DEGUILLIEN, 1 ^{ère} adjointe	E. JUILLET	R. ARNAUD (pouvoir à Y. BERRAUD)
D. ARCHAMBAULT, 2 ^{ème} adjoint	C. MALFOY	D. DEL VAS (pouvoir à JJ. COUPIREAU)
G. THAO, 3 ^{ème} adjoint		G. LAURENT
Y. BERRAUD, 4 ^{ème} Adjoint		E. JOSSIN-CHRISTIN (Pouvoir D. GILHARD)
D. GILHARD		L. MOULIN (Pouvoir D. ARCHAMBAULT)
		N.PAWLIEZ (Pouvoir J.DEGUILLIEN)

Secrétaire de séance : Guillaume THAO

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2021 n'est pas validé à la majorité compte tenu du grand nombre de corrections à apporter.

Christine Malfoy souligne que :

- Les points 1-2-3-4-5-6-7 et 8 n'ont pas été débattus, et que les votes d'opposition étaient « contre » et non pas « abstentions ».
- Pour le point 9, le vote a été de 15 voix pour (au lieu de 12 pour et 3 abstentions)
- Les affectations du résultat 2020 au Budget Principal 2021, du résultat 2020 au Budget Camping Village 2021, du résultat 2020 au Budget Plages/horodateurs 2021 et du résultat 2020 au Budget Débarcadère 2021 n'ont pas été votés
- Mr Cappé ayant quitté la séance au point 16, sans laisser de procuration, les décomptes de voix des points 18, 19, 20, 21, 22, 23,24 et 25 sont faux.

Christine Malfoy demande si JF Cappé est venu signer le budget avant sa démission. Elle précise que s'il ne l'a pas signé, ses votes sur les points du budget ne doivent pas être comptabilisés.

Le Conseil Municipal demande que ces modifications soient actées et que le compte rendu soit ainsi modifié afin que la version affichée sur la page internet de la commune soit la version validée par le Conseil Municipal.

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES

2021-36 : VOTE DES INDEMNITES DES ELUS

« **Considérant** que lors de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2021, l'ensemble des élu-es ont demandé à ce que le montant de leurs indemnités soit baissé,

Mme la 1^{ère} Adjointe rappelle à l'assemblée que les taux votés le 27 juillet 2020 étaient les suivants :

- Le Maire : 31 % de l'indice brut maximal de la Fonction Publique,
- 1 Adjoint-e : 8.25 % de l'indice brut maximal de la Fonction Publique,
- 1 conseiller-ère : 1.90 % de l'indice brut maximal de la Fonction Publique,

SOIT en 2020 :

Valeur du point		4,686
indice brut maximal FP		1027
indice majoré maximal FP		830
Brut mensuel		3 889,38
Maire	31,00%	1 205,71
Adjoint-e	8,25%	320,87
Conseiller-ère	1,90%	73,90

Mme la 1^{ère} Adjointe propose les taux et montants suivants :

Valeur du point		4,686
indice brut maximal FP		1027
indice majoré maximal FP		830
Brut mensuel		3 889,38
Maire	30,50%	1 186,26
Adjoint-e	7,75%	301,43
Conseiller-ère	1,40%	54,45
	ou	
Maire	30,35%	1 180,43
Adjoint-e	7,60%	295,59
Conseiller-ère	1,25%	48,62

Représentant une diminution de 19.45 ou € 25.28 € mensuels bruts pour chaque élu-e.

Mme la 1^{ère} Adjointe demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REFUSE** les taux qui sont proposés ci-dessus,
- **DIT** que la diminution devra correspondre à 10 % de l'enveloppe globale et qu'elle devra être proportionnelle à l'indemnité de chaque élu-e. »

2021-37 : Convention pour la mise en œuvre de l'auto-surveillance des baignades avec l'EPTB, saison 2021

« **Mme la 1^{ère} Adjointe explique** à l'assemblée que la présente convention a pour objet la mise en œuvre pendant la saison estivale 2021 de l'auto surveillance des baignades.

Pour cela, la réglementation prévoit que la personne responsable de la baignade assure une auto surveillance de la qualité de l'eau.

L'auto surveillance consiste à suivre des indicateurs permettant des mesures de gestion du risque sanitaire. Le suivi des paramètres microbiologiques est retenu pour l'auto surveillance des sites de baignades concernés par la présente convention pour la saison 2021.

Pour cette réalisation, l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (EPTB) et la commune de Saint-Martin d'Ardèche s'associent au travers de cette convention afin de mutualiser la mission à l'échelle du bassin versant et prévoit donc les conditions de cette opération.

Mme la 1^{ère} Adjointe demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention pour la mise en œuvre de l'auto-surveillance des baignades avec l'EPTB, saison 2021. »

2021-38 : Convention relative aux modalités d'exercice de la police spéciale de la sécurité et de la salubrité des immeubles, locaux et installations

« **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le projet de convention entre la CC DRAGA et la commune de Saint-Martin d'Ardèche, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **Autorise** M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif. »

2021-39 : Contes à la lune demande de subvention FIL

« **Mme la 1^{ère} adjointe explique** à l'assemblée que, comme les années précédents « les Contes à la Lune » auront lieu en 2021.

Il est prévu 4 soirées en juillet et août.

Pour l'année 2021, proposent de structurer ces manifestations.

Le coût total est de 2 000 euros. Le Conseil Départemental de l'Ardèche peut accorder une subvention au titre du Fonds d'Initiative Locale (FIL) plafonnée à 1 000 euros.

Mme la 1^{ère} Adjointe demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet des « Contes à la Lune » pour 2021,
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour solliciter la subvention FIL auprès de Conseil Départemental de l'Ardèche. »

2021-40 : Election des représentants à la commission Culture de la Communauté de Communes DRAGA

« **Mme la 1^{ère} Adjointe explique** à l'assemblée que la DRAGA a créé une commission culture. Il appartient à chaque commune de désigner 2 représentant-es, pouvant être portés à 3 membres pour les communes qui ont une opposition municipale.

Mme la 1^{ère} Adjointe fait appel à candidatures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** mesdames Jocelyne DEGUILLIEN, Christine MALFOY et Nadège PAWLIEZ représentantes de la commune à la commission Culture de la DRAGA,
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour exécuter cette décision. »

2021-41 : Remplacement de M. Jean-François CAPPÉ, conseiller municipal démissionnaire

« **Considérant** que M. Jean-François CAPPÉ, conseiller municipal démissionnaire, avait été désigné en tant que délégué dans plusieurs commissions intercommunales et au CCAS.

Mme la 1^{ère} Adjointe fait appel à candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE :**
 - Pour les commissions intercommunales :
 - Développement économique : Mme Christine MALFOY,
 - Habitat, urbanisme, patrimoine : M. Daniel ARCHAMBAULT,
 - Enfance, jeunesse : pas de remplaçant,
 - Vie sociale, service public de proximité : Mme Elise JUILLET,
 - Ressources : M. Jean-Jacques COUPIREAU.
 - Au CCAS : Mme Christine MALFOY,
 - Au SIFA : Mme Nadège PAWLIEZ.
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour exécuter cette décision »

2021-42 : TRAVAUX DE SECURISATION DES GROTTES DES DEUX OUVERTURES ET DU FIGUIER

« **Mme la 1^{ère} Adjointe explique** à l'assemblée que les services de la Direction Générale des Affaires Culturelles (DRAC) ont pris contact avec la Commune afin d'actualiser le dossier des travaux des grottes des Deux ouvertures et du Figuier.

L'entreprise choisie par la DRAC pour effectuer ces travaux a fourni un nouveau devis pour un montant total de 55 227 € HT.

Le Conseil Municipal s'était prononcé en novembre 2020 sur un devis de 35 000 € HT avec un financement DRAC à hauteur de 80 % soit un reste à charge pour la commune de 7 000 €.

Mme la 1^{ère} Adjointe explique à l'assemblée que l'Etat et la Région sont susceptibles d'aider financièrement la commune.

Mme la 1^{ère} Adjointe demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à mener les travaux de sécurisation des Grottes des Deux ouvertures et du Figuier, pour un montant total de 55 000 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à demander l'aide financière de l'Etat et de la Région « la plus élevée possible »,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les demandes de subventions au nom de la Commune,

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter une dérogation auprès du Préfet de l'Ardèche, suivant les dispositions de l'article L.1111-10 du CGCT,
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour exécuter cette décision et signer les documents afférents. »

2021-43 : CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS-CAMPAGNE DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DE CHATS ERRANTS

« Mme la 1^{ère} adjointe explique à l'assemblée que la commune de Saint-Martin d'Ardèche a été interrogée sur sa volonté d'organiser pour 2021 une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants et a fait le choix de 20 chats pour un montant total de 700€.

Mme la 1^{ère} adjointe explique qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DIT que** la contribution versée sous forme d'acompte directement à la Fondation 30 millions d'amis (soit 50 % avant toute opération de capture,
- **DONNE POUVOIR** M. le Maire à signer la convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour l'année 2021 et tous les documents afférents. »

2021-44 : TARIF DE LOCATION DE REFRIGERATEURS AU CAMPING MUNICIPAL

« Mme la 1^{ère} Adjointe explique à l'assemblée que la commune possède des réfrigérateurs inutilisés et qu'ils pourraient être mis à la location au Camping municipal le Village.

Mme la 1^{ère} Adjointe demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et de fixer les tarifs et modalités de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la location des réfrigérateurs au Camping municipal le Village,
- **FIXE** les tarifs suivants :
 - 5 euros par jour,
 - 100 euros de caution,
- **DIT** qu'un contrat de location devra être rédigé,

DONNE POUVOIR à M. le Maire pour exécuter cette décision et signer les documents afférents »

QUESTIONS DIVERSES

1) Ligne de Trésorerie interactive :

La 1^{ère} Adjointe explique que, comme chaque année à la même période, avant que les recettes (notamment issues du tourisme) soient perçues au second semestre, un besoin de trésorerie pour le financement des dépenses courantes de Fonctionnement se fait cruellement ressentir.

Elle fait part de la décision du maire, dûment autorisé par la D 2020-54 : délégation du Conseil Municipal au Maire (du 21 décembre 2020), de réaliser une ligne de crédit interactive de 150 000 € auprès de la Caisse d'épargne Loire-Drôme-Ardèche.

Le Conseil Municipal est surpris de ne pas avoir été alerté ni de la situation critique de la trésorerie, ni de la décision s'ouvrir une ligne de crédit, mais valide toutefois cette décision devant la nécessité.

2) Réunion Vigicrue

Les services du Ministère de la Transition écologique et solidaire en charge de la prévision des crues, qui composent le réseau VIGICRUES, nous ont invités à la présentation des ZIP (zones inondées potentielles) de la rivière "Ardèche" qui sera organisée, conjointement par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL-Service de Prévision des Crues Grand-Delta) et la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Ardèche, le jeudi 17 juin 2021 à 18h00 à Vogüe. Aucun conseiller ne peut y assister.

3) Point sur bureaux de vote

Il reste encore quelques créneaux horaires non pourvus d'assesseurs. Des assesseurs « citoyens » viendront compléter l'équipe des élus, qui pour certains tiendront 2 créneaux horaires consécutifs. La recommandation préfectorale pour être assesseur est : d'être vacciné ou de présenter un test négatif (RT-PCR, antigénique ou autotest), réalisé dans les 48 heures précédant le scrutin.

4) Loueurs

A ce jour, seuls 2 loueurs n'ont pas encore réglé la part fixe du débarcadère 2021.

5) 07 Café

Le restaurant a demandé, comme l'année dernière, de pouvoir occuper la terrasse de l'Echiquier, compte tenu de la fermeture de cet établissement.

Il semble difficile pour la commune de faire un contrat de location de terrasse à 07 café, compte tenu du fait que l'Echiquier pourrait rouvrir.

Après discussion, il est décidé d'autoriser 07 Café à utiliser la moitié de la terrasse de l'Echiquier, à condition expresse de la libérer sur le champ si l'Echiquier devait rouvrir.

6) Rue du Nord

Compte tenu du stationnement des véhicules et de l'étroitesse de la rue, il est décidé de faire un essai de sens unique dans cette rue. Le sens de circulation se fera du camping vers la cave Dumas.

7) Vente Ehpad

Un compromis de vente vient d'être signé par l'acheteur au prix de 1.400.000€. Le projet prévoit la création de 40 logements. L'acquéreur potentiel va maintenant travailler au dépôt du permis de construire.

8) Digue

Rien de nouveau depuis la réunion du 10 mai à la DRAGA, dont le CR fait par J. Deguillien ainsi que le dossier CVE ont été envoyés à Françoise Gonnet-Tabardel pour diffusion. Christine Malfoy ajoute que par la décision du 15 février 2021, le Conseil d'État a annulé l'article 1^{er} du décret du 3 août 2019 relatif à la notion d'obstacle à la **continuité écologique** des cours d'eau. Il n'y a donc plus d'obligation à araser le seuil pour des raisons écologiques.

9) Commission Camping

La première réunion de la commission Camping a eu lieu le 11 mai et celle de l'Atelier Participatif le 27 mai. Le manque total de chiffres et de statistiques pour juger de la fréquentation du camping s'est fait ressentir. Une nouvelle réunion prévue le 16 juin. En attendant, il a été demandé au personnel du camping de travailler à sortir une analyse chiffrée mois par mois du chiffre d'affaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 25.

Fait à Saint-Martin d'Ardèche,
Le 08 juin 2021

Le Maire
Daniel DEL VAS